

Image not found or type unknown



Information sur le regroupement familiale

Par **janodet**, le **28/10/2015** à **20:39**

bonsoir; je suis un algériens de 46 ans marié et possédant 03 garçons.voila mon père est vieux , réside en France depuis les années soixante avec ma mère et possède une double nationalité est ce que j'ai le droit de les rejoindre et avoir une carte de séjour car ils sont vieux